



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 74303

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la réouverture du lycée français de Kaboul. Elle lui rappelle que notre pays a entretenu des liens culturels forts avec l'Afghanistan et que, avant les tragiques conflits, occupations étrangères ou guerres civiles dans ce pays, la langue et la culture française étaient enseignées au lycée français. Elle lui demande de lui faire savoir si le Gouvernement entend agir pour permettre la réouverture de ce foyer culturel et éducatif.

Texte de la réponse

Une mission composée de représentants du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale s'est rendue en Afghanistan du 14 au 24 janvier 2002. Ses principaux objectifs étaient de proposer aux autorités afghanes un projet d'arrangement pour poser les bases juridiques de l'action de la France dans les deux lycées franco-afghans de Kaboul ; définir les bases du projet pédagogique spécifique à ces deux lycées ; réfléchir aux possibilités de coopération avec les différentes associations ou fondations ; envisager à long terme les perspectives de coopération en matière d'éducation et de promotion de la langue française. Cette mission a permis de dresser un état des lieux et de définir, en concertation avec les autorités afghanes, les dispositifs les mieux à même de contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan. En ce qui le concerne, le ministère des affaires étrangères a décidé de favoriser la réouverture et le fonctionnement des deux lycées franco-afghans Esteqal et Malalai de Kaboul. A cette fin, la Direction générale de la coopération internationale et du développement a confié à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), par une convention d'une durée de trois ans, la responsabilité de créer à Kaboul un centre d'enseignement français en Afghanistan (CEFA) et d'en assumer la gestion directe. Le CEFA a pour mission d'assurer, dans les deux lycées, la partie des enseignements consacrés à l'enseignement du français et à l'enseignement en français de disciplines non linguistiques. Il est également chargé de la formation continue des personnels locaux et assurera, en fonction des besoins constatés, la scolarisation - selon les programmes français - d'élèves français, afghans ou étrangers-tiers. Pour remplir ces missions, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger affecte au CEFA un certain nombre de personnels titulaires de l'éducation nationale qu'elle nomme et rémunère : un proviseur, ordonnateur de l'établissement, assisté de deux proviseurs-adjoints chargés de la codirection respective des deux lycées, un gestionnaire agent-comptable, une équipe de cinq enseignants et un documentaliste. L'équipe administrative a d'abord été recrutée et, à la mi-février, a pris ses fonctions aux lycées de Kaboul où un matériel informatique a été acheminé. Puis l'équipe pédagogique a été recrutée à son tour et a gagné l'établissement à la mi-mars. Enfin, un petit matériel scolaire a été installé, en attendant la mise en place d'un centre d'information et de documentation. Comme prévu, les lycées ont rouvert leurs portes le jour de la rentrée scolaire, le 23 mars 2002. Sur la durée de la convention, le ministère des affaires étrangères attribue à l'AEFE une somme de 2 millions d'euros, sur les crédits inscrits au chapitre 42 37 article 52 (opérations exceptionnelles-aide aux sorties de crise). Le CEFA fera l'objet d'une évaluation annuelle. Fin 2004, un bilan sera effectué afin de définir les nouvelles orientations à lui donner éventuellement et d'apprécier l'opportunité de prolonger son existence. Par ailleurs, Radio-France et, France-Culture, en relation avec la Fondation de France, ont mené une campagne

d'appel à la solidarité, qui leur a permis de réunir près de 800 000 euros. Cette somme a été consacrée à la réhabilitation des locaux des deux lycées Esteqlal et Malalaï, qui a été menée par l'Association pour la coopération technique et pour le développement (ACTED) dans des délais extrêmement courts. Grâce à cette double intervention financière et technique, la rentrée a pu se dérouler, dans les meilleures conditions, à la date prévue.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74303

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1476

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2315